



Demande de divorce suite au fait que mon mari tchat par sms

Par **Marjjo62**, le **26/11/2008** à **16:38**

Bjr,

Je suis mariée depuis 3 ans et mère d'un enfant de 1 an.

Mon mari a le même opérateur téléphonique que moi, et celui m'a contacté pour m'avertir que mon mari avait un hors forfait d'un montant supérieur à 2500€. J'en ai donc parlé avec mon mari mais il a nié la totalité. Après plusieurs appels de mon opérateur, j'ai appris que mon mari envoyait des textos vers des services de tchat et des services wap. Après plusieurs jours de mensonges, il m'a enfin avoué avoir tchaté avec une (ou plusieurs) femmes et qu'il parlé de sexualité, de positions, etc...et bien évidemment, les messages sont devenus très intimes !!! Je me sens trahie, humiliée, salie, honteuse et surtout TROMPEE !! Lorsque j'explique à mon mari que je ressens ces actes comme de l'adultère il ne comprend pas et me dit que je me fais des "films"..

Nous faisons lit à part depuis 2 mois, et il n'y a plus du tout de communication sauf au sujet de notre enfant.

La situation m'est insupportable d'autant plus qu'il me menace de partir avec notre enfant et de devenir violent (chose qu'il a déjà essayé de faire).

Vu la situation, je compte entamer une procédure de divorce mais **puis-je demander le divorce pour faute? Est-ce une faute que d'avoir tchaté et menacé?**

Par **HUDEJU**, le **27/11/2008** à **19:09**

Bonsoir

En principe , l'on peut demander un divorce pour faute que dans les cas graves comme violence à personne . A votre place , je lui supprimerai le portable ou alors vous devriez prendre un rv avec un psychiatre ou sexologue car vous y êtes peut être pour quelquechose dans son comportement suite à votre nouveau statut de mère , et non d'épouse .

Bon courage